



Courrier destiné au Groupe Permanent d'Orientation du COCT

Lille, le 21/12/2015

Chers Mesdames, Chers Messieurs,

Nous avons pris connaissance du contenu de votre mémorandum du 02 Décembre 2015 concernant l'avenir des services de santé au travail et de la médecine du travail.

En tant qu'Association Nationale des Internes en Médecine du Travail, regroupant les futurs médecins du travail, nous nous penchons régulièrement sur l'avenir de la santé au travail, sur l'attractivité de notre spécialité ou sur notre formation. Dans les suites des débats engagés il y a plus d'un an sur la notion d'aptitude, entre autre, et après la publication du rapport Issindou¹, nous nous sommes exprimés publiquement sur l'avenir du métier et la vision que les internes en Médecine du Travail voulaient défendre². Mais notre réflexion se porte aussi sur la formation, point de départ du métier, avec un travail en cours sur l'élaboration de la nouvelle maquette du Diplôme d'Etudes Supérieures de Médecine du Travail, qui sera appliquée à partir de Novembre 2017 dans le cadre de la réforme du troisième cycle des études médicales (faisant suite aux réformes du premier et deuxième cycle).

C'est pourquoi le fait de voir que ces sujets sont prioritaires au niveau du Conseil d'Orientation des Conditions de Travail a particulièrement retenu notre attention ; en plus des réflexions sur le fonctionnement des services de santé au travail, leurs missions, leur pilotage, sujets éminemment importants et restons à l'écoute des débats.

Nous sommes particulièrement sensibles au point de votre mémorandum sur l'attractivité des professions de santé au travail, leur formation, la valorisation de la médecine du travail et voulions vous faire part de notre disponibilité à échanger sur le sujet et d'apporter notre regard sur la question ; comme pourraient le faire les représentants des médecins du travail ou des autres membres des équipes pluridisciplinaires.

En restant à votre disposition et en espérant être associés à la réflexion.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

Pour l'ANIMT, DALLE Edouard, Président.

¹ Rapport du groupe de travail : « Aptitude et médecine du travail », M. Issindou, C. Ploton, S. Quinton-Fantoni, AC. Bensadon, H. Gosselin, mai 2015.

² Quel avenir pour la médecine du travail ? Positionnement de l'ANIMT après le rapport Issindou, C. Pete-Bonneton, E. Dalle, C. Baschet, S. Beyer, septembre 2015